

« Permis B – Conduite accompagnée (AAC) Apprentissage Anticipé de la Conduite »

Public:

Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée

Prérequis:

- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cina ans
- Être âgé de 15 ans au moins
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifi ques à la formation, nous contacter pour en discuter et obtenir plus d'informations **IMPORTANT**
- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les stagiaires qui satisfont aux points suivants : Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km avec l'accompagnateur
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans
- L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et n'ayant pas été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...). Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

<u>Durée de formation:</u>

Minimum 24 heures

Inscription:

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0953879894 ou par email : lamm.europe@gmail.com

Objectifs:

Être capable de conduire une voiture sans mettre en danger sa sécurité ou celle des autres.

Document actualisé le 04/08/2023



Moyen et modalité:

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques:

- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite ,
- Piste.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

<u>Adaptation et suivi de la formation :</u>

3 rendez-vous pédagogiques obligatoires :

- un rendez-vous préalable avec l'accompagnateur et le moniteur d'une durée minimale de 2 heures.
- un rendez-vous pédagogique salle après 6 ou 8 mois de conduite accompagnée et environ 1000 km parcourus d'une durée minimale de 2 heures, ainsi que 1 heure de rendezvous pédagogique conduite avec l'accompagnateur et le moniteur.
- un rendez-vous pédagogique salle lorsque l'élève a parcouru au moins 3.000 km d'une durée minimale de 2 heures, ainsi que 1 heure de rendez-vous pédagogique conduite avec l'accompagnateur et le moniteur.

Évaluation de parcours :

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Évaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

L'épreuve pratique dure 32 minutes.

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.



<u>Délai d'accès:</u>

À la signature du contrat et ou de la prise en charge et à la validation de l'entretien

Handicap:

Toutes les formations dispensées à DRIVE CK sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux

Coordonnées des partenaires handicap:

AGEFIPH

Benjamin LALOUM / Séverine MEON 06 49 07 96 10 / 07 85 22 70 99 b-laloum@agefiph.asso.fr / s-meon@agefiph.asso.fr

MDPH 68 du Haut Rhin 48 av de la République BP 20351 68006 COLMAR cedex Antenne de MULHOUSE 2 rue d Agen 68100 MULHOUSE 03 89 30 68 10 03 89 60 81 83 mdph@cg68.fr

<u>Évaluation du besoin :</u>

Des tests seront réalisés à l'inscription pour évaluer le niveau de l'élève avant la formation.

Le Prix :

Pour connaître les tarifs, les formules et les différentes possibilités de les financer, consulter nos grilles tarifaires disponibles en agences, ou contactez-nous.

Contact:

Bouhellas Karima lamm.europe@gmail.com 0953879894

Document actualisé le 04/08/2023



QUELQUES CHIFFRES:

[nombre] Taux de élèves satisfaction : [en%]	Taux de réussite
--	------------------



« \$nom_formation\$ »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de DRIVE CK en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, DRIVE CK a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions:

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de DRIVE CK, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « DRIVE CK » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « DRIVE CK » ne pourra ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « DRIVE CK », les désastres naturels, les transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « DRIVE CK ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « DRIVE CK » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « DRIVE CK » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « DRIVE CK », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « DRIVE CK » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « DRIVE CK » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.



Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation :
 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation :
 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « DRIVE CK » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « DRIVE CK ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« DRIVE CK », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « DRIVE CK » au Client. « DRIVE CK » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « DRIVE CK » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « DRIVE CK » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Document actualisé le 04/08/2023



Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « DRIVE CK »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « DRIVE CK » ou par voie électronique à : « DRIVE CK ». En particulier, « DRIVE CK » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « DRIVE CK » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de MULHOUSE sera seul compétent pour régler le litige.